



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du trois décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC8-8-96

OBJET : SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

CALCUL DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard a donné pouvoir à Pascal BENOIT et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs RATTO Stéphan, MERIEL Guy

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024BC8-8-96

OBJET : SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES
CALCUL DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

Par délibération du 14 décembre 2020 le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Afin de permettre à la collectivité dans le cadre de raccordement spécifique, de demander aux pétitionnaires une participation sans limitation financière à 4 500 €.

Le coût d'un raccordement, sera à partir du 1^{er} janvier 2025, calculé de la manière suivante :

- PFAC de 500 €,
- Participation aux travaux jusqu'à 4 000 € HT,
- Participation aux travaux au-delà de 4 000 € HT, 60 % du montant des travaux.

Considérant que le conseil d'exploitation de la régie « assainissement des deux rives » et la commission environnement ont donné un avis favorable dans leurs séances du 2 octobre 2024,

Le Président propose :

- de modifier le calcul du coût d'un raccordement au réseau des Eaux Usées à partir du 1^{er} janvier 2025,
- de l'autoriser ou son représentant à notifier tous les documents y afférents.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de modifier le calcul du coût d'un raccordement au réseau des Eaux Usées à partir du 1^{er} janvier 2025,

- de l'autoriser ou son représentant à notifier tous les documents y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 9 décembre 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 10 décembre 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de LAMAGISTERE

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Bruno DOUSSON

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **17 DEC. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **17 DEC. 2024**

AR Préfecture

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES - CALCUL DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20241209-2024BC8_8_96-
DE

Numéro d'acte : 2024BC8_8_96

Date de décision : 09/12/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-8-0-0-0 (Domaines de competences par
themes / Environnement)

Fichier acte : 2024BC8-8-96 SERVICE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF CALCUL
PARTICIPATION FINANCEMENT.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 17/12/2024 15:48:04

Date de réception de l'AR : 17/12/2024 15:48:16